



Plan pour une concurrence loyale dans le secteur des carwash

PEC8 4 décembre 2017



KRIS PEETERS

Vice-Premier Ministre en Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce Extérieur



PHILIPPE DE BACKER

Le secrétaire d'État à la Lutte contre la fraude sociale, à la Protection de la vie privée et à la Mer du Nord



DENIS DUCARME

Me Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale



Le secteur du nettoyage des véhicules fait partie du Commission Paritaire 112 du secteur des garages. Le secteur des carwash contient entre autres les carwash à la main, les machines à laver, des roll-over, self carwash, etc. Actuellement, il y a **1.197 entreprises** inscrites à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE).

Les derniers mois il y a eu une émergence remarquable des **carwash à main** qui ne respectent pas à la lettre les règles sur le plan social, fiscal, économique, environnemental, ... Le travail au noir, des infractions sur la législation économique, des abus avec des sociétés étrangères, ... ont été constatés. Dans la première partie de 2017, les services d'inspection sociale ont effectué 72 contrôles et presque 1 contrôle sur 2 des infractions ont été constatées.

Avec ce plan tripartite, le secteur veut **attirer l'attention sur ce problème**, lancer des actions ciblées et sensibiliser le consommateur. Des prix bas sont inacceptables quand ils sont combinés avec des infractions sociales intentionnelles.

L'objectif premier de la lutte contre la fraude sociale est toujours **la prévention de la fraude sociale** au lieu de **la détection et les sanctions par après (mise en œuvre et contrôle)**. Afin de lutter contre la fraude sociale à la source et de faire en sorte que les employeurs honnêtes soient à jour dans le respect des règles en vigueur, il faut des règles et procédures les plus claires et simples possible. Le plus d'entreprises qui sont à jour, le plus que les services d'inspection sociale peuvent cibler leurs contrôles sur base du datamatching et datamining sur les entreprises malhonnêtes.

Diminuer la fraude sociale est une opération **win-win-win pour les employeurs, les employés et l'Etat**. Les employeurs peuvent faire concurrence sur un pied d'égalité, les droits des employés et des indépendants sont garantis et le gouvernement et la sécurité sociale ne manquent pas de recettes, ce qui finance plus durablement notre « Etat providence ».

Les actions ci-dessous au niveau national et international aideront à lutter contre la fraude sociale et à offrir plus d'opportunités pour les entreprises et les employés dans le secteur.

3. Informations sur les conditions de travail et de rémunérations dans le secteur

Pour que les entreprises et les employés respectent entièrement les règles, il est important de bien informer toutes les personnes concernées sur les dispositions légales et CCT en vigueur en matière de conditions de travail et de rémunération. Le secteur des carwash a beaucoup de micro-entreprises qui ne sont pas toujours bien au courant de la législation sociale et CCT en vigueur. Les partenaires sociaux s'engagent à organiser des sessions d'information supplémentaires spécifiques pour le secteur des carwash sur les dispositions légales et CCT en vigueur en matière de conditions de travail et de rémunération, y compris les réglementations existantes de travail pendant les weekend. A cet effet ils peuvent faire appel à l'expertise du SIRS (SPF ETCS). On pourrait y inclure les checklist existantes pour les contrôles et les prescriptions sur l'interprétation de la législation.

Action : Les partenaires sociaux prendront des initiatives pour organiser des sessions d'information supplémentaires sur les dispositions légales et CCT en matière de conditions de travail et de rémunération dans le secteur, y compris les règles de travailler pendant les weekend. A cet effet ils peuvent faire appel à l'expertise du SIRS (SPF ETCS).

B. MISE EN ŒUVRE ET CONTRÔLE

4. Contrôles ciblés dans le secteur

Le travail au noir et la mise à l'emploi des sans-papiers en des faux indépendants sont le plus grand problème au sein du secteur. Les phénomènes constatés lors des contrôles sont par exemple des infractions sur les conditions de rémunération et de travail, ne pas être en ordre avec Dimona, ... On travaille aussi régulièrement avec des entreprises étrangères, ce qui rend l'exécution des contrôles plus difficile.

Action : En 2018 et après, des contrôles ciblés auront lieu dans le secteur des carwash et des carwash à la main dans le cadre des contrôles communs par secteur du SIRS.

5. Pose de scellés et prévention des carrousels

En cas d'infraction flagrante en matière de respect des conditions de travail et de rémunération, les services d'inspection sociale peuvent procéder la pose de scellés. Le cas échéant, il faudra également l'appliquer dans le secteur des carwash.

On constate également des carrousels dans des nouvelles sociétés souvent étrangères avec les mêmes administrateurs. Ce phénomène sera surveillé de près par le datamatching et le datamining, ayant pour objectif d'arrêter le plus rapidement possible la fraude sociale et de la prévenir au maximum.

Action : Les services d'inspection sociale cibleront leur attention sur la fraude sociale grave et dans certains cas ils procéderont la pose de scellés. Les carrousels de personnes et sociétés malhonnêtes sont dépistés par le datamatching et le datamining. Dans le cadre de la révision du code pénal social, le fait d'introduire un cinquième niveau de sanction pour la fraude sociale grave est analysé.

I. Actions nationales

A. PRÉVENTION ET INFORMATION

1. checklist préventive pour les contrôles des services d'inspection sociale

Les carwash ont plusieurs caractéristiques que l'on retrouve aussi dans d'autres secteurs sensibles à la fraude : le secteur à forte intensité de main-d'œuvre, emploi de personnes peu qualifiées, les activités saisonnières, la grande demande de travail pendant les weekend, un grand nombre de micro-entreprises qui ne sont pas toujours bien au courant de la législation sociale. A l'instar des autres secteurs et en faveur des employeurs de bonne foi, le SIRS publiera sur son site une checklist préventive de ce à quoi on peut s'attendre lors d'un contrôle social et quels documents il faut préparer.

Action : Le SIRS dresse une check-list orientée client « A quoi faut-il s'attendre au minimum lors des contrôles sociaux » en concertation avec les partenaires sociaux, qui sera publiée sur le site du SIRS (www.sirs.belgique.be) et mise à disposition des partenaires sociaux. Il y a une distinction entre la checklist générale interprofessionnelle et les dispositions sectorielles complémentaires.

2. Contrôles sociaux éclairs

Comme dans d'autres secteurs sensibles à la fraude, comme la construction, le transport, l'horeca, le nettoyage,... des contrôles sociaux éclair annoncés seront également organisés dans le secteur des carwash. Ces contrôles ont un caractère préventif et dissuasif et sont coordonnés par le SIRS. A moins qu'une fraude sociale soit constatée, il ne sera pas verbalisé lors des contrôles sociaux éclairs. En cas d'infraction légère, les employeurs en infraction seront encadrés et auront la possibilité de se mettre en règle. En cas d'infraction grave, un procès-verbal sera établi. Les contrôles sociaux éclair sont annoncés à l'avance sur le site du SIRS et au moyen d'une vaste communication par le Secrétaire d'Etat à la lutte contre la fraude sociale. En tant que partenaires privilégiés, les partenaires sociaux sont les premiers informés des contrôles sociaux éclair. Parallèlement à ces contrôles sociaux éclairs, les services d'inspection continuent évidemment de miser sur les contrôles inopinés.

Action : Après établissement de la check-list, au moins 1 contrôle social éclair par an sera organisé par le SIRS dans le secteur des carwash. Les partenaires sociaux sont prévenus à l'avance et, par après, ils reçoivent les résultats de ces contrôles en global. Ces résultats serviront de base pour la suite des actions d'information et de sensibilisation.

6. Accord de partenariat sur les contrôles avec le SIRS

A côté des 7 Plans pour une concurrence loyale (PCL), 5 accords de partenariat (AP) ont déjà été conclus sur le contrôle et l'échange des informations entre les partenaires sociaux sectoriels et les services d'inspection sociale lors de cette législature. Les partenaires sociaux des commissions paritaires 112 (secteur des garages) et 149.02 (carrosserie) concluront également un tel accord avec les services d'inspection sociale et le gouvernement. Des engagements mutuels et des priorités pour la lutte contre la fraude sociale dans le secteur sont repris dans ces accords.

Action : Les partenaires sociaux des commissions paritaires 112 et 149.02, les services d'inspection sociale et le gouvernement concluront un accord de partenariat sur les contrôles et l'échange des informations ; et ceci à l'initiative du SIRS.

7. Point de contact pour une concurrence loyale (PCL)

Le point de contact <https://www.pointdecontactfraudesociale.belgique.be/> est opérationnel depuis fin 2015 et entretemps plus de 16.000 cas de fraude sociale et de dumping social ont été signalés par les citoyens, les entreprises, les partenaires sociaux ou les autorités. 2/3 des signalements reçus ont été déclarés recevables pour être traités par le(s) service(s) d'inspection sociale. 2/3 des signalements ont trait au travail au noir, 1/5 concernent la fraude au domicile, etc. Les partenaires sociaux du secteur des carwash auront un accès sécurisé comme « partenaires professionnels » pour pouvoir signaler des cas de fraude sociale auprès des services d'inspection sociale. Les signalements anonymes ne sont pas autorisés, mais l'anonymat de la personne qui signale est assuré au cours de l'enquête administrative et éventuellement judiciaire (cfr. articles 58 et 59 du code pénal social).

Action : Les partenaires sociaux du secteur des carwash auront un accès sécurisé comme « partenaires professionnels » pour pouvoir signaler directement en leur nom au point de contact des dossiers pour leurs membres. Le SIRS donnera un feed-back global sur ces dossiers et, à chaque fois, un rapport annuel contenant des données quantitatives et qualitatives sera rédigé.

II. Internationale actie

8. Des accords bilatéraux avec d'autres pays

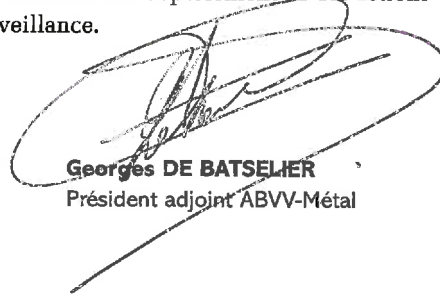
La coopération et l'échange des données sont également d'une importance primordiale au niveau international pour lutter efficacement contre la fraude sociale transfrontalière. Durant cette législature des accords bilatéraux sur la fraude sociale et le dumping social ont déjà été conclu avec le Benelux, la France, la Bulgarie, la Slovaquie et le Portugal. Aussi bien politiquement qu'opérationnellement (services d'inspection sociale, justice et police), les coopération sont de plus en plus étroites pour lutter ensemble contre la fraude sociale.

Action : A côté des accords bilatéraux au niveau européen, il sera vérifié sur base de l'analyse des données avec quels pays tiers (en dehors de l'Europe) il serait utile d'en conclure des accords et des contrats bilatéraux. La problématique des sociétés étrangères ne joue pas seulement un rôle dans le secteur des carwash, mais aussi dans l'horeca, le commerce, ...

Les parties signataires du présent accord assureront le suivi du bon déploiement de ces actions tous les six mois au sein d'un groupe de travail de surveillance.



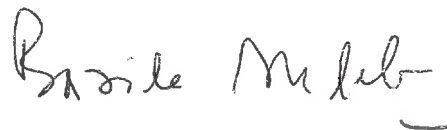
Philippe DE BACKER
Secrétaire d'Etat à la lutte contre la fraude sociale



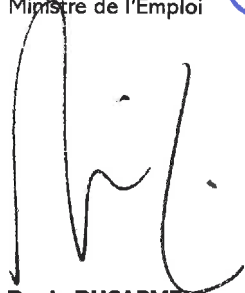
Georges DE BATSELER
Président adjoint ABVV-Métal



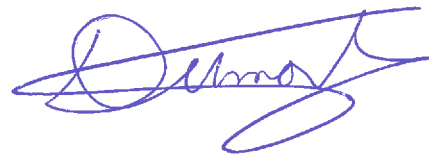
Kris PEETERS
Ministre de l'Emploi



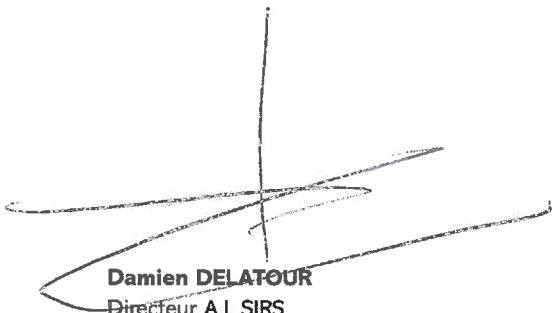
Angelo BASILE
Secrétaire général adjoint MWB-FGTB



Denis DUCARME
Ministre des Indépendents et des PME



Geert DUMORTIER
Responsable national du secteur Métal ACLVB



Damien DELATOUR
Directeur A.I. SIRS



Carl VEYS
Président Traxio



Lieve DE PRETER
Secrétaire général ACV-CSC METEA



Suzanne Huisman
Présidente BBRV